NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIENE ANNÉE RÉPUBLICAINE, MASVELO

(Ere vulgaire).

busiova ali assura aini DUODI 12 Floréal.

Dimanche 1er. Mai 1796.

tri Leg Agirichiens disent que leur

Réponse du ministre vénitien au ministre des relations extérieures, relativement au séjour que la république de Venise accordoit au ci-devant cemte de Provence. — Bétails sur les combats qui ont eu lieu entre les Français, les Autrichiens et les Piémontais. — Rapport sur la fête des jeunes Epoux. — Vel fuit sur le sourier de Lyon qui a été assassiné. — Discussion sur l'impôt en nature.

AVIS.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Poliiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre no-naffranchie ne sera pas reque.

Micron a celebre data Paris to qu'en a

De Mantoue, le 167 avril.

Il a été dit dans quelques feuilles étrangeres que le gouvernement français avoit adressé de fortes plaintes à la répablique de Venise, sur le séjour qu'on accordoit au prince, l'ainé des freres de Louis XVI, sur son territoire, à qu'il avoit demandé son éloignement de Vérone. Ce rapport n'est pas exact, & suivant les lettres de Venise, voici le fait. Le ministre des relations exténieures, Charles Laccoix, a témoigné, mais en particulier & non officiellement, au noble Quermi, ministre vénitien à Paris, quetque surprise sur Fasyle qu'on dennoit au ci-devant comte de Provence; ce que le noble Querni ayant communiqué au sénat, ce ministre a eu ordre de répondre en substance: « Que la république ne réfusant jamais l'hospitalité à qui que se soit, se tenoit néanmoins dans les bonnes des bons égards; que d'ailieurs l'ancien comité de salut public avoit témoigné au sénat sa satisfaction de ce que ce prince se tenoit plutôt dans les états vénitiens qu'ailleurs; qu'ainsi, le sénat se flateit, que le directoire exécutif voudroit bien à cet égard

ne point s'écarter des principes & des centimens déclarés par l'ancien comité ». Le ministre Lacroix instruit en particulier, & non officiellement, de cette façon de penser du gouvernement vénitien, a témoigné y acquiesser, & s.

De Gênes, le 11 avril.

L'objet des français en s'établissant à Voltri & en ré-pandant le bruit qu'une division entiere de leur armés se portereit sur Tertone par la Bechetta, étoit d'attirer les autrichiens de ce côté & de les forcer à étendre leur ligne. Ils ont complettement réussi. Beaulieu est accoura avec 14 à 15 mille hommes pour les prévenir. Les français jusqu'au dernier moment ent fait semblant de vou-loir se maintenir dans le poste de Voltri. La veille de leur retraite ils annonçeient l'arrivée de plusieurs pieces d'artillerie & de cinq mille hommes pour lesquels ils avoient déjà fait préparer des logemens. Mais le fait est qu'ils n'ont jamais eu une seule piece de campagne, qu'ils a'étoient que 3 mille hommes, qu'ils n'ont fait ausune espese de retranchement, & qu'ils avoient feit embar-quer leurs g:ains & leurs farines sous prétexte qu'ils en recevroient de Génes. Le général Laharpe arrivé vendredi de Savone reartit le samedi matin après avoir fait préparer des logemens pour cinq mille hommes & donné les ordres pour la retraite. Les français l'auroient faite sans avoir à combattre les autrichiens, si ceux-ci n'avoient fait des marches forcées. Dans la nuit de samedi, ila partient de la Bechetta, passerent à Saint-Pierre d'Aréra vers deux heures & demie & arriverent avant einq houres à Pegli, où ils furent arrêtés par 250 grenadiers francais , postés dans une tour ruinée & sur des murailles qui dominent le chemin. Les autrichiens étoient au nombre de 5 mille hommes dont 600 de cavalerie, & avoient plus de 20 pieces d'artillerie de tout calibre.

Dès que le général de brigade Cervoni apprit que les

Dès que le général de brigade Cervoni apprit que les Autrichiens étoient à Pegli, il cavoya en renfort aux braves grenadiers le peu de soldats qui resteient a Voltri, avec ordre de tenir jusqu'à ce qu'il leur ni dire de

E N S

ssions spé--cents. La lisposition nt du peu-

résolution

ative à la

rouvé que la résolupourroient es étoient e. Le raprésolution,

nmissaires nale. Les. teux, Jo-

e, la rédacseil a reçuur la situala Pouvrage anoissance, chute promas Payne è la royauté b le peuple; ances, qui qui leur fai-

ge à la bieffuence sur ux écrits de

n'en ont eu a résolution validité des

sion chargée ossitions din ordonnant lus savantee

résolution, agemens des de départe-

xerrois.

1000 . 1

se retirer. Le genéral apprit en même tems que tous les , postes français sur les hauteurs étoient attaqués par les Autrichiens avec des forces très-supérieures. Quoique les Autrichiens avec des forces tres-superneus des faites, il or-dispositions pour la retraite fussent déjà faites, il ordonna à tous les postes de faire tête à l'ennemi la nuit. En effet, le fen dura jusques après neuf heures cant sur les hauteurs de Voltri qu'au Casteluzzo, de Pegli, où les grenadiers avoient arrêté la colonne descendue par la Bochetta. Dès que les blessés & ce qui leur restoit de bagage furent embarqués, les Français commencerent leur retraite, & à trois heures ils avoient entierement évacué Voltri. Les Autrichiens disent que leur objet étoit d'envelopper les Franca's de manière qu'il n'en échappat pas an seul, & qu'ils y auroient réussi s'ils n'avoient pas attaque hier; mais il est évident que vingt-quatre heures plus tard ils n'auroient pas trouvé les Français à Voltri. Il puroît que la perte des deux côtés est tres-peu de chose. Les Français au Castellazzo ont tué plusieurs canonniers. Sur les hauteurs, on prétand que les Autrichiens leur ont fait quelques prison-niers. Les Français ayant peu de monde, avoient été forcés de former de petits piquets pour fiire face de tous côtés : on craint que deux ou trois de ces piquets sient été enveloppés. Le combat de Volvi qui a eu pour témoin une foule de spectateurs, n'a fait qu'augmenter l'opinion qu'on a de la valeur républicaine.

Les Autrich ens ne penvent se persuader que les Français n'avoient point d'artillerie; ils ne conçoivent pas comment trois compagnies de grenadiers peuvent arrêter

une forts colonne sur un grand chemin.

Les Autrichiens ne sont arrivés à Voltri qu'à cinq heures du matin. Trois ceuts houlans & trois cents chasseurs ont été deux ou trois milies plus loin, comme pour pour-suivre les Français, & sont ensuite revenus. Ils s'étoient imaginés qu'ils trosveroient des magasins considérables; mais les Français avoient si lestement pris lours précautions, qu'ils n'ont pas été dans le cas de rien détruire au moment de leur retraité, pour ne pas l'abandonner à l'ennemi.

Nous venons d'apprendre que le général Beaulieu est arrivé ce matin à Voltri, comme pour jouir de son triomphe; il a été honteux de voir que tout le succès de son expédition, à laquelle il a employé des forces si considérables, se borne à avoir coupé la communication par terre entre Gênes & l'a: mée française : il a aussi tôt envoyé contr'ordre aux troupes qui descendoicat la Bochetta, & dont une partie est dejà arrivée à Pegli, & a ordonné aux dix mille hommes qui se trouvoient alors à Voltri, à l'exception de 1200 hommes, de reprendre le ch min de la Bochetta ou des hauteurs; 1200 hommes, avec quelques pieces d'artillerie, suffisent pour garder le ch min de la riviere. Les Autrichiens étant aussi à Sossel'o, & formant une ligne jusqu'à Aqui, pourront rester à Voltri tant que cette ligne ne sera pas rouspue; mais dès qu'ils seront obligés de se retirer de quelque endroit as cette ligne, ils seront obligés d'abandonner Voltri.

L'objet des français en attirant les autrichiens du côté de Genss a été de les empêcher de réanir de plus grandes forces du côté d'Ormea & de Cera, par où ils se proposent de les attaquer. S'ils sont en état de commencer bientôt leurs opérations, ils pourront tirer gres partide cette diversion. Le général Beaulieu soutient sa réputation d'activité; il ne donne pas de repos à ses troupes,

& tâche de prévenir les français en les attaquant. Commi il a presque toujours réussi dans les petites expédition qu'il a commandées, on dit qu'il parle avec beaucous de confiance du succès de cette campagne, & qu'il se flatte de chasser les français de la riviere. Les piémentain n'ont pas a beaucoup près la même confiance, & s'attendent à être bientôt forcés dans leur camp de Ceva.

J'oublisis de dire que les anglais ont pris part, da moins comme spectateur à l'expedition de Voltri. La vaisseau de ligne & trois frégates étoient dans le port de puis vendredi. S'ils étoient aliez se placer près des côte de Voltri dès qu'ils viront défier les antrichiens, il auroient pu inquiéter les français dans leur poste de Casteluzzo & dans leur retraite. Mais ils sortient du por à neuf heures & arriverent après le départ des français

ANGLETERRE.

De Londres , le 13 woril.

M Dundas, pour prouver l'importance des colonicité le d'anger de toucher à leur constitution actuelle, a donné dans son discours, prononcé dans l'une des dernieus séances du parlement d'Angleterre, les calculs suivans les propriétés coloniales anglaises dans les Indes occides tales sont estimées entre 70 & 80 millions, dont 20 millions de propriétés britanniques. L'importation en productions des isles a été, en 1795, de 8 millions 881,651 liv. sterliegs, qui ont produit au trésor une somme de 1 million 624,176 liv. sterlings. Ce commerce d'importation a employé 634 vaisseaux, du port de 153,000 deueaux, & a nourri 8,000 marins. L'exportation des objet manufacturés de la Grande-Bretagne aux isles, a été, a 1794, de 3 millions 743,000 liv. sterlings. Si l'on ajoné à cette somme la valeur de 7,000 vaisseaux qui ont a employés à ce commerce, elle forme un capital de 7 millions 700,000 liv. sterlings.

FRANCE.

De Paris , le 11 floréal.

Hier on a célébré dans Paris se qu'on a appellé la fi des époux. Jamais fête n'a eu moins de solemnité, le cela s'explique aisément. Chacane des douze municipalité l'ayant célébrée à sa manière, sans un plan commun & sm un certrin appareil dans l'exécution, le peuple y a pri très-peu de part. Cet objet mériteroit d'être examiné ave une attention que nous ne pouvons pas y donner dans moment. Nous dirons simplement qu'il ne suffit pas décréter une fête pour établir une fête; & que prétendr instituer des fêtes sans esprit de religion, sars enthousiasme populaire, sans un sppareil de cérémosies qui sup plée quelquefois, quoique difficilement, à la religio à l'enthousiasme, c'est mécennoître non senlement l'ol de ces institutions, mais jusqu'au nom même de sell Lorsqu'ensuite on réstéchit sur l'idée d'une sête des épost dans un moment où l'on a dépouillé la plus sainte des institutions sociales des idées réligieuses qui lui donnoient un caractere auguste ; de ces formes antiques qui par leur antiquité même ajoutoient encore à sa solemnité; lorsque sur-tout une loi de divorce, aussi immorale qu'impolitique, a relathé les liens qui attachoient plus intimément les époux l'un à l'autre par la difficulté même de les rompre. Toute cette partie de notre l'égissation est digne des fortes tête qui l'ent conque. Il seroit bien tems enfin que la philoso-

> On sassina qui p dans s en ma tout e

pleine temen pere, lector émotic toire, la mé la mo

pour ; restes mérite l'homientier que copeur enfonce les pe esprit.

pays femme semble femme

phie, la saine politique & l'expérience des siecles fuscent ann consultées pour réparer les désordres qu'ont intro-duits dans le système social l'Ignorance, la précipitation & l'immoralité. quant, Comme es expédition vec beaucou

22 ."

e, & qu'il s

de Ceva.

oris part ,

e. Voltri. I

piès des côt

eur poste

tinent du por

t des français

les coloniera

des derniere

culs suivans ndes occiden

, dont 20 mil

ation en pro.

lions 881.6

ne somme d

erce d'impor

ion des objet

es . a été.

Si l'on ajou

oital de 7 mi

appellé la fili

municipalita

mmun & san

uple y a pri examiné ave

onner dans

suffit pas

que prétendre

sar's enthou-

opies qui sup-

lement l'objet

iemie de sele

te des époux,

us sainte des

lui donnoient

s qui par leur

inité ; lorsque n'impolitique,

nent les époux

ompre. Toute

s fortes teles

ae la philoso-

la religion

solemnité

trichiens,

& s'atten

En exécution de deux arrêtés du directoire, les 1er, 2° & 3°, bataillons de la légion de police sont licenties, & tous les officiers de ces bataillons sont destitués. Les moteurs de la révolte seront poursuivis selon la rigueur des loix. Le reste des troupes, tant à pied qu'à cheval, qui compossient ce corps cessera de porter le nom de ligion de police, & sera assimilé aux autres troupes formant la force nationale en activité. Le directoire témoigne en même tems sa satisfaction du zele & de la fidélité avec quelle les corps de troupes employés au désarmement s réfractaires ont rempli ce devoir.

On raconte très-diversement les circonstances de l'asassinat du courier de Lyon dans la forêt de Senart. Ce qui paroît constant & plus important, c'est qu'il avoit dans sa melle des sommes considérables en numéraire & en mandats pour l'armée d'italie, & que les assassins ont tout emporté.

Il est assez remarquable de trouver dans une gazette mprimée à Bruxelles, sous la date du 8 avril, le trait uivant.

" Savez-vous, me dit hier au spectacle un de mes amis, peurquoi on laisse subsister la loge de l'archiduc Charles? - Ma foi non. - Ni moi non plus ».

Un pareil conte supposcroit encore plus le desir que espérance de voir la Belgique revenir sous le joug de on ancien despotisme.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Je trouve dans votre seuille du 10 sloréal une lettre pleine de sensibilité & de graces sur un arrêté du déparlement qui permet qu'on rende les derniers devoirs à son ere, à sa mere, à ses bienfaileurs. En poursuivant ma ecture, je trouve un autre article qui renouvelle mon motion. Doulcet demande que dans la fête à la Vicoire, il y ait une disposition particuliere pour honorer a mémoire des généraux et guerriers morts les armes à a main dans la derniere affaire d'Italie. Honneur à eux qui veulent, au milieu de l'extinction presque toale des sentimens moraux, renouveller celui de l'affection pour les morts; qui rappellent que leur mémoire & leurs reites inanimés appartiennent encore à l'humanité, & méritent d'être conservés avec respect; qui répetent à homme cette grande promesse, tu ne mourras pas tout entier / Salut à l'hamanité & sux moens renaissantes, & ne ceux qui les ont outragées reçoivent, s'il le faut, pour toute punition l'amnistie & la honte! Je me suis moncé dans cette douce méditation; l'exemple de tous es peuples, même les plus cauvages, est revenu à mon sprit. Chacun d'eux a henoré ses morts, & communément respecté ceux des autres. Par-tout je vois des tembraux & la solemnité des obseques Je vois, dans les Pys asservis à la farouche domination des Turcs, les emmes grecques qui vont à certains jours pleurer entemble dans les cimetieres publics. Je vois en Canada la sauvage qui va verser quelques gouttes de son ; lait sur la fosse où elle déposa son calant. J'entends une

peuplade entiere s'écrier, lorsqu'en lui propose de transporter plus loin ses foyers : Dirons-nous done aux ossemens de nos peres de se lever et de nous suivre? Et nous, nous avons dit à Duguesclin & à Turenne d'alter pourir dans une terre vulgaire. Nous avons dit à la sensible Bévigne, morte victime de l'amour maternel, & ensevelle avec konneur par la piété filiale, qu'il falloit perdre la légere ceinture d'argent & la robe modeste dont on l'avoit revêtue. L'implété pour les morts a égalé la scélératesse envers les vivans. Amnistie, j'y consens, oubli à ces forsuits! Puissent ceux qui les ont commis satisfaire à Dieu & aux hommes par leur seul répentir, ne pas même éprouver la violence des remords, & ne pas périr comme fit der-nierement, à l'hospice de la Charité, un des massacreurs du 2 septembre, dans des convulsions & des cris effroya-bles. Cet homme étoit boucher de sa profession, & du moins il ne s'étoit pas enrichi. D'autres, dit-ou, ont fait fortune; qu'ils vivent, qu'ils sicurent en paix, que la terre ne repousse pas leur cadavre! que ces hommes de richesses dorment leur sommeil, comme dit un ben livre qu'ils abhoment, et qu'ils ne retrouvent pas dans teurs mains les marques du sang qu'ils ont versé! Mais que ceux qui pleurerent ces mêmes morts, qui surent forcés par des scélérats impiloyables de dévorer leurs larmes, soient un jour pleures en liberté! que leur dépouille chérie soit accompagnée avec honneur & déposée dans une terre sacrée ! que ceux qui se distinguerent de la foule par leurs vertus obtiennent une place honorable & marquante! que les acts leur y construisent une petite demeure particuliere où nous viendrons les révérer! ils nous y parlerent encore dans des inscriptions courtes & morales, & nous leur récondrons par des éloges & des vœux..... Je ne verrai point cela, car je suis vieux ; ma cendre ne recevra pas ces distinctions, car je suis un homme vulgaire; mais elle se réjouira, je le pense, si, à côté d'elle, une ceadre plus digue est honorée..... Je m'arrache à ces pensées mélancoliques & douces qui me rappellent que jai vécu; & puisque je vous ait dit que je suis vieux, je vais encore vous conter un vieux troit d'histoire, non pas de celle des Francs, mais de celle de nos ancêtres les Gaulois; je la prends dans le livre de dom Martin, qui étoit un rude historiographe benédictin, très-Gaulois.

« Pirrhus prit à sa solde des Gaulois de cette colonie que l'on a appellée les Galates, & leur assigna pour quartier d'hiver la ville de Perges, on étoient le paleis & les tombeque des anciens rois de Macédoine. Les Gauleis, pour pesser le teme, pillerent le palais orné de belles peintures & de figures d'airain & d'argent; puis ils fouillerent les tombeaux, puis ils les démolirent & finirent par jetter les corps à la voierie.».

"Il ne faut pas trop se scandaliser de cela, dit dom Martin , c'est que les Gaulois croyoient à l'immortalité de l'ame ». Dieu bénisse le révérend pore. Sen érudition, je crois, est en délire. On ne s'attendoit pas à voir la profenation des tombeaux excusée par le plus saint & le plus consolant des dogmes.

Autre lettre aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Heureusement les Français ne chantent plus , disoit Camille-Desmoulins dans une brochure qu'il publia en 1789. Je n'examinerai pas jusqu'à quel point il est heureux de ne plus chamter ; c'est un symptôme de gaioté qui en effet ne se concilie guere avec un état de révolution,

mais qui va très-bien à un état de liberté. Les Athéniens

étoient assez libres & chantoient beaucoup.

Je ne sais pas non plus si l'on peut nous féliciter de ne plus chanter; nous n'avons pas laissé de chanter depuis 1789; il est vrai que ce ne sont pas des chansons; ear on ne peut guere donner ce nom à ces terribles couplets où l'on ne parle que de tyrans & de vengeance, de sang & d'hécatombe.

Ce n'est pas de ce ton que les pauvres rentiers du tems de la régence se consoloient en chantant de recevoir en mauvais papier l'intérêt des écus qu'ils avoient prêtés à la nation dans ses besoins urgens. Voyez ce couplet fait en 1720 sur le discrédit des billets de banque, qui ne perdoient cependant alors que 90 pour cent.

Air : Pauvre catin , etc.

J'avois cent francs
Moins quatre-vingt-dix francs:
Encore mes dix francs
N'étoient-ils pas bien francs,
Sur mes dix francs
Je devois quatre francs,
Il me resta six francs.
Avec six francs
J'allai voir ma Claudine,
Et je restai sans francs.

Il est vrai qu'à cette époque la France n'étoit pas en guerre & en révolution, & n'avoit pas à payer 800 mille

soldats & 200 mille commis.

Au reste, si l'ou pensoit, comme Camille, qu'il seroit heureux que les Français ne chantassent plus, on en comnoît le moyen; c'est de faire un bon décret pour leuordonner de chanter, & de charger de l'exécution quelques centaines d'hommes ornés de moustaches & armés de sabres, &c.

L'auteur de la lettre nous pardonnera de terminer ici.

(Note des rédacteurs.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Séance du 11 floréal.

Sur la proposition d'un membre, une commission est nommée pour examiner la question de savoir comment seront exécutés les testamens qui contiennent des legs & des clauses en faveur d'établissemens ecclésiastiques supprimés.

La commune de Cambrai demande qu'une école centrale soit établie dans son sein. — Reuvoyé à une commission.

Villers, su nom de la commission des dépenses, fait mettre 8 millions à la disposition du ministre des finances

pour les dépenses de son département,

Camas, au nom de la même commission, fait un rapport sur un message du directoire exécutif qui demande trente millions pour le ministre de l'intérieur. Toutes les pieces étant en regle & conformes aux loix, le rapporteur propose d'accorder cette somme. — Adopté.

Le même rapperteur propose de fixer à 8000 liv. le maximum du traitement des employés de la république.

Je sais, dit Beffroi, que les dépenses sont considerables, mais faut-il les réduire en maximant le traitement en diminuant le nombre des employés? Telle est la question dont je demande le renvoi à une commission — Ordonné.

Voulez vous, dit Treilhard, rendre les ministres réelement responsables & peupler les bureaux de sujets utiles laissez aux ministres la faculté de fixer le traitement de leurs commis. Vous les mettrez à même par ce moya de résompenser le mérite & d'éloigner une feule de solliciteurs sans talens. — Je demande le renvoi de ma paposition à une commission.

Camus annonce que la proposition de Treilhard a de fixé l'attention de la commission. Mais il propose u même-tems d'accorder des à présent, au ministre de l'intérieur, une somme de 100 mille liv. par meis pour lu dépenses de ses bureaux, en laissent au ministre, son sa responsabilité, le soin de la répertition. — Adopté.

Extra

Par

par

et c

des

Le

Le

our

sous

pour

pour

To

Le

i-dev

vec 1

tent e

cordé

est pracié

objet

aucun

e sae

Voi

oir c

citoye

Le

Prove

tout le & Gue mit fin Le 25

Le

tique

La discussion continue sur le paiement de l'impôt fencir. Réal demande la question préalable sur l'impôt en acture; & que la commission présente un tablesu comparatif du prix des blods & fixe d'après ce tableau la que

tité de l'imposition.

Perès crou que la république recueilleroit de grand avantages de la perception en nature; il demande qu'elle

soit élablie pour l'an 4°.

Debois-Dubay no pense pas que ce soit le mona d'exammer la question dans toute son étenduc; il per qu'il fout se borner à examiner quel est le mode à paiem ut le plus convenable dans la circonstance; i pense que c'est le paiement en mandats.

Quelques orateurs parlent encore pour on contre l'in pôt en nature. — La discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANGIENS.

Séance du 11 floréal.

Un des secrétaires fait la seconde lecture de deux rét lutions, l'une relative aux sourds & muets qui seroit accusés de délits, l'eutre concernant les dépôts du dout des actes des notaires.

Aucun orateur ne se présente pour parler sus ces rés

Histoire abrégée de l'Empire Britannique pour les inées 1792, 55, 94; par Fr. Plowden; traduit de l'arglais par J. F. André. A Paris, rue de l'Arbre-Sano. 16, chez H. Neuville, commissionnaire en libraile 2 vol. in 8°., 600 liv. pour Paris & 700 liv. francé port pour les départemens.

Cet ouvrage écrit par un anglais, ami de la révelution française, a pour objet de prouver à sa nation que ses ministres l'ont eagagée dans une guerre aussi injust que désastreuse. Il suit pas à pas tous les événemens que se sont succédés dans le périade qu'il a embrassé; d'autravail peut épargner beaucoup de recherches à ceux qu'voudront un jour écrire l'histoire de la révolution.

De l'imprimerie de Boyen, Suann & Xhnouer, propriétaires & éditeurs du Journal des Neuvelles-Politiques,